

# Syndicat National des Journalistes

## Barèmes des piges des agences audiovisuelles

Paiement à l'acte		Paiement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	12,14 €	Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) :	
<b>Document commandé ou accepté, diffusé ou non</b>		* pige journalière	71,30 €
		<b>Pige pour une journée de travail</b>	
		. Dossier, enquête :	
<b>Journaux radio</b>		* stagiaire moins d'un an	74,56 €
* <i>vacation avec présentation</i>		* stagiaire plus d'un an	80,02 €
matin	71,30 €	* titulaire	90,91 €
midi ou soir	47,64 €	<b>Permanence</b>	
* <i>vacation sans présentation</i>		* stagiaire moins d'un an	60,10 €
matin	47,64 €	* stagiaire plus d'un an	64,14 €
midi ou soir	29,26 €	* titulaire	72,54 €

**Reporters d'images** : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire